

Amendement n° 1

Mettre à jour tous les constructeurs de chaises dans l'ANNEXE A - BESOIN. Veuillez vous référer à la page 15 pour voir les versions mises à jour.

Prolonger la date de fin de l'appel d'offres au 10 novembre 2021 à 14 h HNE.

Emploi et Développement social Canada

RETURN BIDS TO:

Solicitation No. - N° de la

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See Section 2.2		
Vair Castian 2.2		
Voir Section 2.2		

STANDARD REQUEST FOR BID INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-120001/G.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-120001/G.

Amendment No. - N° de

modification

demande	modification
100018745	1
Solicitation closes – La demande prend fin :	File No N° de dossier
November 10, 2021 @ 2pm EST	
10 novembre 2021 14h00 HNE	
See Section 2.3 Voir Section 2.3	

	Page/ N° de page	1/27		
Date of Solicitation – Date	e de la demand	e		
October 21, 2021 / octo	obre 21 2021			
Address inquiries to - Adr	esser toute de	mande de		
renseignement à :				
rensenguement u .				
See Section 6, Article 6	.5.1.			
Voir Section 6, Article 6	5.5.1			
Destination				
See Annex B				
Vair Annava B				
Voir Annexe B	VUII AIIIIEXE D			

No of

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadians funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

The state of the s		
Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur		
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)		
Signature : Date :		





Table des matières

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	
1.3	GÉNÉRAL OU STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA)	
1.4	CONTENU CANADIEN	
1.5	COMPTE RENDU	
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
PARTIE :	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	6
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE (6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	BESOIN	10
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4	Durée du Contrat	11
6.5	RESPONSABLES	11
6.6	PAIEMENT	12
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION (INSERER LE MONTANT AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)	13
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	13
6.10	Ordre de priorité des documents	14
6.11	ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET À L'ÉQUIPEMENT	
6.12	Installations du Canada pour accueillir la livraison	
6.13	FINITIONS STANDARD	
ANNEXE	A - BESOIN	15
	D. DACE DE DAIFMENT	 20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions.

Ce besoin est détaillé dans l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

1.3	Général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)		
	Ce besoin est:		
	☐ Processus de la SAEA Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les		

exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'<u>Annexe 9.4</u> du Guide des approvisionnements.

1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2004 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

> a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA). le soumissionnaire a déià fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la Politique d'inadmissibilité et de suspension. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Emploi et développement social Canada Unité de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique

Section II: Soumission financière

Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utilisez un formatage de 8,5 x 11 pouces (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, hors taxes applicables, FOB destination, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit être conforme aux exigences de l'appel d'offres et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées cidessus.

5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les produits proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

5.1.3 Maintien des certifications

Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à cette demande de soumissions, le soumissionnaire et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les attestations soumises avec son arrangement pour se qualifier dans le cadre du série d'AMA publiée par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.2.1 Attestation du prix

Cette certification s'applique aux exigences concurrentielles et non concurrentielles lorsque le prix total évalué de la soumission est de 50 000,00 \$ ou plus et que la soumission est la seule soumission recevable.

a. Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux;
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- iii. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.
- b. Attestation des prix agents et détaillants canadiens

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

i. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; et ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'v trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

6.2	.2 Ce besoin est :
\boxtimes	Processus général
	Processus de la SAEA

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1:

Supprimé: « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré : « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants

réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2:

Supprimé: En entier Inséré : Comme suit: « 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au jusqu'à l'achèvement et l'acceptation des travaux.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 20 decembre 2021 ou;

Le délai de livraison standard est compris entre 6 et 10 semaines pour la livraison et l'installation des meubles.

6.4.3 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison(s) spécifié(s) dans le contrat.

6.4.4 Lieu(x) de livraison et d'installation

La livraison et l'installation du besoin sera effectuée au(x) point(s) de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

6.5 Responsables

Base de paiement

6.6.1

6.5.1 Autorité contractante (à compléter lors de l'attribution du contrat)

L'autorité contractante pour le contrat est :
Nom : Titre : Département : Adresse :
Téléphone : Courriel :
L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.
6.5.2 Chargé de projet
Le chargé de projet pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le chargé de projet, mais le chargé de projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante.
Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)
Nom : Titre :
Téléphone : Courriel :
6.6 Paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de Paiement, selon un montant total de \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C0100C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

Paiement électronique de factures - contrat 6.6.4

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

6.7 Instructions relatives à la facturation (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat).

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a.	L'original et un (1) exemplaire doivent etre envoyes à l'adresse sulvante pour attestation et paiement.
	(Insérer le nom de l'organisation) (Insérer l'adresse de l'organisation)

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ-120001;
- (b) Les articles de cette entente;
- (c) Les conditions générales 2010A (2020-05-28) Conditions Générales : biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin;
- (e) Annexe B, Base de Paiement;
- (f) Annexe C, Spécifications supplémentaires relatives aux certifications associées au produit non disponible;
- (g) La soumission de l'entrepreneur en date du _____ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat).

6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

6.13 Finitions Standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.



ANNEXE A - BESOIN

1) Salle de réunion moyenne



CHAIR TYPE	QTY: 50	
■ Rotary Chair (up to 275 lbs)		
☐ Rotary Chair large occupant (up to 400 lbs)		
□ Rotary Stool with backrest		

IMPORTANT:

Canada may request additional information to confirm criteria prior to contract award within a time period specified by the Identified User (IU). Suppliers must provide products that are compliant to the selected "**II**" **Requirement Choices**

	Criteria Instructions	Requirement Choices			
A	Headrest choose only 1	☐ Yes – Adjustable and Removable (if applicable, indicate type of adjustment in additional criteria below) Recommended with Standard Back Height ■ No			
В	Backrest Height choose only 1	☐ Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.) ☐ High = height greater than 660 mm (26.0 in.) ■ No preference = minimum height of 450mm (17.0 in.)			
נ	Backrest Profile choose only 1	■ No preference (It is recommended to select "no preference" as profiles do not affect functionality of chair). □ Other =			
С	Lumbar Support choose ALL that are acceptable	Adjustable □ Up/Down = min. 50 mm (2.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) ■ Other = Not required □ Fixed = between 150 mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat			
D	Armrests Adjustable Height adjustable = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11				
		□ None			
	_	☐ Adjustable = min. 50 mm (2.0 in.) adjustment within the range 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.)			
Е	Seat Depth choose ALL that are acceptable	■ Fixed			
F	Seat Width	Refer to chair type above Rotary chairs and stools = min. width of 450 mm (17.7in.) Rotary Large Occupant models = min. width of 560 mm (22.0 in.)			
G	Seat Height choose ALL that are acceptable	Rotary Chair Adjustable Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more □ Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) □ Other =			

		☐ Fixed = between 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.)			
		Rotary Stool with backrest	tool with Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.)		
н	Tilt Mechanism choose only 1	■ Tilt Mechanism seat and backrest adjust together in a ratio that falls within ≥1:1 (includes both Synchro-Tilt and Unison Tilt) □ Tilt Independently seat and backrest adjust independently of each other □ No preference			
ı	Seat and Backrest Locks choose ALL that are acceptable	□ Setup Position = chair locks or stops at one position with seat flat and backrest straight ■ Multiple Positions = chair locks or stops at multiple positions (including setup position)			
J	Casters	■ carpet □ hard surface			
L	Foot Ring	Standard with stool models only			
	Finishes (Upholstery / Non-Upholstery)	Backrest	☐ Upholstery ■ Breathable material (Mesh)	□ Other =	
	choose ALL that are acceptable	Seat	■ Upholstery ■ Breathable material (Mesh)	☐ Other =	
	Additional Criteria:	Mus Cha poli	Must be a different model from the other chair builders Must be able to provide chairs in 5 different finishes, 10 chairs for each finish Chair bases must be metal, base and frame must be white in finish. However, we will accept a base that in polished metal finish if base cannot be white Tilt-mechanism must be multi-tilt		



2) Salle de travail



CHAIR TYPE	QTY: 40		
■ Rotary Chair (up	to 275 lbs)		
☐ Rotary Chair large occupant (up to 400 lbs)			
☐ Rotary Stool with	backrest		
•			

IMPORTANT:

Canada may request additional information to confirm criteria prior to contract award within a time period specified by the Identified User (IU). Suppliers must provide products that are compliant to the selected "

Requirement Choices

	Criteria Instructions	Requiremen	nt Choices					
A	Headrest choose only 1		□ Yes – Adjustable and Removable (if applicable, indicate type of adjustment in additional criteria below) Recommended with Standard Back Height ■ No					
В	Backrest Height choose only 1	☐ High = he	☐ Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.) ☐ High = height greater than 660 mm (26.0 in.) ■ No preference = minimum height of 450mm (17.0 in.)					
	Backrest Profile choose only 1		■ No preference (It is recommended to select "no preference" as profiles do not affect functionality of chair). □ Other =					
	Lumbar Support	Adjustable						
С	choose ALL that are acceptable	☐ Up/Down ■ Other = ne	= min. 50 mm (2.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) ot required					
		☐ Fixed = be	etween 150 mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat					
D	Armrests choose ALL that are	□ Width adj	ustable = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11.4 in.) ustable = within the range of 443 mm (17.0 in.) to 493 mm (19.4 in.) stable = min. 20 degrees inward and min. 10 degrees outward					
	acceptable	■ Fixed = height range between 200 mm (7.9 in.) to 250 mm (9.8 in.)						
		□ None						
	Coat Donth	□ Adjustable	e = min. 50 mm (2.0 in.) adjustment within the range 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.)					
E	Seat Depth choose ALL that are acceptable	■ Fixed	□ Shallow = 380 mm (15.0 in.) to 420 mm (16.5 in.) ■ Medium = greater than 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.) □ Deep = greater than 460 mm (18.1 in.)					
F	Seat Width	Refer to chair type above Rotary chairs and stools = min. width of 450 mm (17.7in.) Rotary Large Occupant models = min. width of 560 mm (22.0 in.)						



	Seat Height	Rotary Chair	■ Adjustable	■ Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more □ Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) □ Other =				
G	choose ALL that are		☐ Fixed = betw	reen 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.)				
	acceptable	Rotary Stool with backrest	with ☐ Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.)					
Н	Tilt Mechanism choose only 1	Synchro-Tilt ☐ Tilt Independent	□ Tilt Mechanism seat and backrest adjust together in a ratio that falls within ≥1:1 (includes both Synchro-Tilt and Unison Tilt) □ Tilt Independently seat and backrest adjust independently of each other ■ No preference					
1	Seat and Backrest Locks choose ALL that are acceptable		□ Setup Position = chair locks or stops at one position with seat flat and backrest straight ■ Multiple Positions = chair locks or stops at multiple positions (including setup position)					
J	Casters	■ carpet □	hard surface					
L	Foot Ring	Standard wi	th stool models o	nly				
	Finishes (Upholstery / Non-Upholstery)	Backrest	☐ Upholstery ■ Breathable m	☐ Other =				
	choose ALL that are acceptable	Seat	Seat □ Upholstery □ Other = ■ Breathable material (Mesh)					
Additional Criteria: Must be a different model from the other chair builders Must be able to provide chairs in 8 different finishes, 5 chairs for each finisheria: Chair bases must be metal, base and frame must be white in finish. Howe polished metal finish if base cannot be white Chair must have frameless flex back Tilt-mechanism, if applicable on a model, must be multi-tilt			e chairs in 8 different finishes, 5 chairs for each finish netal, base and frame must be white in finish. However, we will accept a base that in base cannot be white less flex back					



#3) Grande salle de réunion



CHAIR TYPE	QTY: 40		
■ Rotary Chair (up	to 275 lbs)		
☐ Rotary Chair large occupant (up to 400 lbs)			
☐ Rotary Stool with backrest			

IMPORTANT:

Canada may request additional information to confirm criteria prior to contract award within a time period specified by the Identified User (IU). Suppliers must provide products that are compliant to the selected "**II**" **Requirement Choices**

	Criteria Instructions	Requiremen	nt Choices				
Α	Headrest choose only 1		☐ Yes – Adjustable and Removable (if applicable, indicate type of adjustment in additional criteria below) Recommended with Standard Back Height ■ No				
В	Backrest Height choose only 1	☐ High = he	☐ Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.) ☐ High = height greater than 660 mm (26.0 in.) ■ No preference = minimum height of 450mm (17.0 in.)				
	Backrest Profile choose only 1	•	ence (It is recomm	nended to select "no preference" as profiles do not affect functionality of chair).			
С	Lumbar Support choose ALL that are acceptable	Adjustable ☐ Up/Down ■ Other = ne		0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.)			
		☐ Fixed = b	etween 150 mm ((5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat			
D	Armrests choose ALL that are acceptable	Adjustable ■ Height adjustable = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11.4 in.) □ Width adjustable = within the range of 443 mm (17.0 in.) to 493 mm (19.4 in.) □ Pivot adjustable = min. 20 degrees inward and min. 10 degrees outward ■ Fixed = height range between 200 mm (7.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) □ None					
	Soot Donth	□ Adjustable	e = min. 50 mm (2	2.0 in.) adjustment within the range 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.)			
Seat Depth choose ALL that are acceptable Fixed Shallow = 380 mm (15.0 in.) to 420 mm (16.5 in.) to 42				eater than 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.)			
F	Seat Width	Refer to chair type above Rotary chairs and stools = min. width of 450 mm (17.7in.) Rotary Large Occupant models = min. width of 560 mm (22.0 in.)					
G	Seat Height choose ALL that are acceptable	Rotary Chair	■ Adjustable	■ Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more □ Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) □ Other =			
	P			een 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.)			

		Rotary Stool with backrest	☐ Adjustable = includes range fro☐ Fixed = equal or greater than	om 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) 670 mm (27.5 in)			
Н	Tilt Mechanism choose only 1	Synchro-Tilt ☐ Tilt Indepe	■ Tilt Mechanism seat and backrest adjust together in a ratio that falls within ≥1:1 (includes both Synchro-Tilt and Unison Tilt) □ Tilt Independently seat and backrest adjust independently of each other □ No preference				
I	Seat and Backrest Locks choose ALL that are acceptable	•	☐ Setup Position = chair locks or stops at one position with seat flat and backrest straight ■ Multiple Positions = chair locks or stops at multiple positions (including setup position)				
	Casters	■ carpet □ hard surface					
•	Cuctore	■ carper □	nard surface				
L	Foot Ring	•	th stool models only				
L		•		□ Other =			
L	Foot Ring Finishes (Upholstery	Standard wit	th stool models only Upholstery	☐ Other =			



4) Salle de projet



CHAIR TYPE	QTY: 30
■ Rotary Chair (up	to 275 lbs)
☐ Rotary Chair larg	ge occupant (up to 400 lbs)
☐ Rotary Stool with	n backrest

				т

Canada may request additional information to confirm criteria prior to contract award within a time period specified by the Identified User (IU). Suppliers must provide products that are compliant to the selected "**II**" **Requirement Choices**

	Criteria Instructions	Requireme	nt Choices					
A	Headrest choose only 1							
В	Backrest Height choose only 1	\square High = he	☐ Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.) ☐ High = height greater than 660 mm (26.0 in.) ■ No preference = minimum height of 450mm (17.0 in.)					
	Backrest Profile choose only 1		,	nended to select "no preference" as profiles do not affect functionality of chair).				
С	Lumbar Support choose ALL that are acceptable		Adjustable □ Up/Down = min. 50 mm (2.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) ■ Other =					
		☐ Fixed = b	etween 150 mm	(5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat				
D	Armrests choose ALL that are acceptable	☐ Width ad	Adjustable Height adjustable = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11.4 in.) Width adjustable = within the range of 443 mm (17.0 in.) to 493 mm (19.4 in.) Pivot adjustable = min. 20 degrees inward and min. 10 degrees outward Fixed = height range between 200 mm (7.9 in.) to 250 mm (9.8 in.)					
		□ None						
	Seat Depth		e = min. 50 mm ((2.0 in.) adjustment within the range 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.)				
E	choose ALL that are acceptable	■ Fixed	■ Medium = gr	□ Shallow = 380 mm (15.0 in.) to 420 mm (16.5 in.) ■ Medium = greater than 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.) □ Deep = greater than 460 mm (18.1 in.)				
F	Seat Width	Rotary chair	chair type above chairs and stools = min. width of 450 mm (17.7in.) Large Occupant models = min. width of 560 mm (22.0 in.)					
G	Seat Height choose ALL that are acceptable	Rotary Chair	■ Adjustable	■ Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more □ Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) □ Other =				
	ассеріаліе		☐ Fixed = betw	veen 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.)				

		Rotary Stool with backrest	☐ Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) ☐ Fixed = equal or greater than 670 mm (27.5 in)				
Н	Tilt Mechanism choose only 1	Synchro-Tila ■ Tilt Indep	□ Tilt Mechanism seat and backrest adjust together in a ratio that falls within ≥1:1 (includes both Synchro-Tilt and Unison Tilt) ■ Tilt Independently seat and backrest adjust independently of each other □ No preference				
1	Seat and Backrest Locks choose ALL that are acceptable		☐ Setup Position = chair locks or stops at one position with seat flat and backrest straight ■ Multiple Positions = chair locks or stops at multiple positions (including setup position)				
J	Casters	■ carpet □	hard surface				
L	Foot Ring	Standard wi	ith stool models only				
	Finishes (Upholstery / Non-	Backrest	☐ Upholstery ☐ Other = ■ Breathable material (Mesh)				
	Upholstery) choose ALL that are acceptable	Seat	■ Upholstery □ Other = ■ Breathable material (Mesh)				
	Additional Criteria:	• Mu.	st be a different model from the other chair builders st be able to provide chairs in 5 different finishes, 6 chairs for each finish iir bases must be metal, frame must be metal, base and frame must be polished chrome in finish				

5) Salle de réunion Focus



CHAIR TYPE	QTY: 16		
■ Rotary Chair (up	to 275 lbs)		
☐ Rotary Chair large occupant (up to 400 lbs)			
□ Rotary Stool with	n backrest		

IMPORTANT:

Canada may request additional information to confirm criteria prior to contract award within a time period specified by the Identified User (IU). Suppliers must provide products that are compliant to the selected "■" Requirement Choices

	Criteria Instructions	Requiremen	nt Choices				
A	Headrest choose only 1	☐ Yes – Adjustable and Removable (if applicable, indicate type of adjustment in additional criteria below) Recommended with Standard Back Height ■ No					
В	Backrest Height choose only 1	☐ High = he	☐ Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.) ☐ High = height greater than 660 mm (26.0 in.) ■ No preference = minimum height of 450mm (17.0 in.)				
	Backrest Profile choose only 1	■ No prefer	,	nended to select "no preference" as profiles do not affect functionality of chair).			
Lumbar Support choose ALL that are acceptable Adjustable □ Up/Down = min. 50 mm (2.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 ■ Other = Not required				.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.)			
		☐ Fixed = bo	etween 150 mm ((5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat			
D	Armrests choose ALL that are acceptable	Adjustable Height adjustable = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11.4 in) Width adjustable = within the range of 443 mm (17.0 in.) to 493 mm (19.4 in) Pivot adjustable = min. 20 degrees inward and min. 10 degrees outward Fixed = height range between 200 mm (7.9 in) to 250 mm (9.8 in)					
	Occi Devile	□ Adjustable	☐ Adjustable = min. 50 mm (2.0 in.) adjustment within the range 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.)				
E	Seat Depth choose ALL that are acceptable	■ Fixed	Fixed Shallow = 380 mm (15.0 in.) to 420 mm (16.5 in.) Medium = greater than 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.) Deep = greater than 460 mm (18.1 in.)				
F	Seat Width	Refer to chair type above Rotary chairs and stools = min. width of 450 mm (17.7in.) Rotary Large Occupant models = min. width of 560 mm (22.0 in.)					
G	Seat Height choose ALL that are acceptable	Rotary Chair	■ Adjustable	■ Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more □ Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.) □ Other =			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	☐ Fixed = between 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.)					

		Rotary Stool with backrest	☐ Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) ☐ Fixed = equal or greater than 670 mm (27.5 in)	
н	Tilt Mechanism choose only 1	□ Tilt Mechanism seat and backrest adjust together in a ratio that falls within ≥1:1 (includes both Synchro-Tilt and Unison Tilt) □ Tilt Independently seat and backrest adjust independently of each other ■ No preference		
ı	Seat and Backrest Locks choose ALL that are acceptable	□ Setup Position = chair locks or stops at one position with seat flat and backrest straight ■ Multiple Positions = chair locks or stops at multiple positions (including setup position)		
		■ carpet □ hard surface		
J	Casters	■ carpet □	hard surface	
J L	Casters Foot Ring	·	hard surface th stool models only	
J L		·		
L	Foot Ring Finishes (Upholstery	Standard wit	th stool models only Upholstery Other =	

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

1. Strategie d'approvisionnement
Approvisionnement par sous-catégorie

2. Produit et Prix

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'Utilisateur Désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 5, 8 et 9. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque sous-catégorie ou sous-division ou de l'approvisionnement tout compris. Dans un contrat subséquent, le terme «soumission» signifie l'engagement du fournisseur, le terme «soumissionnaire» signifie "entrepreneur".

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT COMPLÉTER LA SECTION B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR ENTIÈREMENT.

APPROVISIONNEMENT TOUT COMPRIS

Table 1: Résumé des fauteuils pour l'approvisionnement tout compris.

Section A	A - BESOIN DE L'UTILISATEUR	Section B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR			
Tableau	Titre	Qté (A)	Fabricant séries/modèle	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
1	Chaise rotative (jusqu'à 275 lbs) - Salle de réunion moyenne	50		\$	\$
2	Fauteuil rotatif (jusqu'à 275 lbs) - Salle de travail	40		\$	\$
3	Chaise rotative (jusqu'à 275 lbs) - Grande salle de réunion	40			
4	Chaise rotative (jusqu'à 275 lbs) - Salle de projet	30			
5	Chaise Rotary (jusqu'à 275 lbs) - Salle de réunion Focus	16			
			Tota	l des produits	\$

Les produits non disponibles dans l'Arrangement en matière d'approvisionnement PND peuvent être ajoutés à une exigence dans le pourcentage autorisé par sous-catégorie (actuellement fixé à 30 % de la quantité par sous-catégorie ou 30 % de la quantité totale requise lorsqu'ils sont traités dans le cadre d'un Approvisionnement tout compris).

Le détenteur de l'arrangement en matière d'approvisionnement signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe C.

Tableau 2 – Livraison (Le délais standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier)

Section A – BESOIN DE L'UD				Section B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Tableau(x)	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
1-5	10025 Jasper Ave, Edmonton, AB T5J 0N6	2021/12/20	Normales	: semaines Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h. **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Total des livraisons :	\$

Table 3 - Installations du Canada où se fera la livraison

Installations du Canada où se fera la livraison		
Plateforme de chargement/lieu	10025 Jasper Ave, Edmonton, AB T5J 0N6	
Plateforme	Le quai a une hauteur limitée à 12 pieds et peut accueillir des	
	camions de 3 et 5 tonnes.	
Ascenseur	Dispose de niveleurs de quai électroniques	
Porte	84"W x 42"H	
Monte-charge	78 "L x 54 "W x 112 "H, capacité de charge maximale de 3000lbs	
Autre (préciser)	- La livraison de charges de 1500 livres ou plus doit être signalée à l'ESDC afin que le groupe de gestion de la propriété puisse également en être informé.	
	 L'entrée et la sortie du quai de chargement se font par la promenade Macdonald. 	
	 Les heures d'ouverture du quai de chargement sont de 7 h 30 à 16 h tous les jours. On y accède en utilisant le bouton d'interphone à l'entrée du quai de chargement. 	
	- Le quai de chargement et le monte-charge sont réservés par l'intermédiaire du bureau de Triovest (fourni lors de l'attribution du contrat).	
	 - Le monte-charge de la tour ATB Nord ne peut pas être réservé pendant les heures suivantes en semaine - 7 h 30 - 9 h 	
	- 11 h 45 - 13 h 15	
	- 16h00 - 17h00	
	Les livraisons après l'heure et les grosses livraisons doivent être programmées par le bureau de Triovest (fourni lors de l'attribution du contrat).	

Table 4 - Évaluation de la soumission et total du contrat pour

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
3	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2) [À supprimer au moment de l'attribution du	\$
	contrat]	
4	Prix du contrat (1 + 2 + 3) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du	\$
	contrat]	
5	Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
6	Coût estimatif total (4 + 5) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du	\$
	contrat]	

^{*} Taxes applicables en sus.

Table 9 - Représentant autorisé du soumissionnaire

1	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat				
	Nom:	Numéro de téléphone :			
		Courriel :			
		NEA:			
		No. de l'AMA			